

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 23 novembre 2017

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 22 novembre 2017, à vingt heures vingt-cinq, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures vingt-cinq et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Élection du préfet 2017-2019
3. Élection du préfet-suppléant 2017-2019
4. Changement de signataires bancaires
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017
7. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017
8. Nominations sur les différents comités
 - 8.1 Comité de Sécurité publique (4 sièges)
 - 8.2 Comité d'experts en développement économique (2 sièges)
 - 8.3 Comité d'investissement commun (2 sièges)
 - 8.4 Comité consultatif agricole (2 sièges)
 - 8.5 Comité de suivi du Plan de marketing territorial (1 siège)
 - 8.6 Comité de Sécurité civile (2 sièges)
 - 8.7 Comité de Sécurité incendie (1 siège)
 - 8.8 Comité de travail du Plan de gestion des matières résiduelles (1 siège)
 - 8.9 Forum régional des Élus (2 sièges)
 - 8.10 Agence des forêts privées (1 siège)
9. Transport adapté métropolitain
10. Adoption du rapport final 2014-2015 du Pacte rural
11. Correction de la résolution 2017-05-73
12. Certificat de conformité – Règlement 017-147 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
13. Résolution d'appui – Plan d'intervention – Stabilisation des berges du côté sud de Saint-François
14. Adoption des dépenses des mois de septembre et octobre 2017
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

M. Turcotte mentionne qu'il s'agit de sa dernière ouverture d'assemblée puisqu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat à la préfecture. Il manifeste sa grande satisfaction d'avoir consacré 21

années à ce poste et remercie l'ensemble des maires qu'il a côtoyé pendant toutes ces années.

2• Élection du préfet 2017-2019

La directrice rappelle que les maires intéressés par la préfecture avaient jusqu'au 20 novembre à midi, pour lui remettre une lettre sous pli confidentiel, signifiant leur intérêt et les motifs qui les animent. Deux maires ont déposé leur candidature, soit M. Harold Noël et Mme Lina Labbé.

Séance tenante, Mme Lina Labbé demande la parole et annonce qu'elle retirera sa candidature puisqu'elle soutient celle de M. Harold Noël.

Résolution 2017-11-114

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Harold Noël au titre de préfet pour un mandat de deux ans.

M. Noël préside à partir de maintenant la séance du Conseil des maires. Il remercie les élus pour la confiance qu'ils lui témoignent et accepte ces nouvelles fonctions en mentionnant qu'elles se poursuivront dans la continuité de celles de son prédécesseur. Il souligne notamment les influences positives des diverses initiatives menées par cet artisan et acteur important pour le développement de l'Île d'Orléans.

Des mercis chaleureux et sentis à M. Jean-Pierre Turcotte pour ces 21 années consacrées à la préfecture sont transmis par des applaudissements spontanés de la part des élus et des citoyens présents dans la salle.

3• Élection du préfet-suppléant 2017-2019

Résolution 2017-11-115

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Lina Labbé au titre de préfet-suppléant pour un mandat de deux ans.

4• Changement de signataires bancaires

Résolution 2017-11-116

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de :

- retirer le nom de M. Jean-Pierre Turcotte, ex-préfet, à titre de signataire des effets bancaires de la MRC ;
- désigner Mme Lina Labbé, préfet-suppléant à titre de nouvelle signataire desdits effets bancaires ;
- et redésigner M. Harold Noël, préfet, et Mme Chantale Cormier, directrice générale, à titre de signataires bancaires.

5• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-11-117

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite du report à une séance ultérieure du point 10. *Adoption du rapport final 2014-2015 du Pacte rural* et de l'ajout au point 16.1 *Nomination d'un représentant de la MRC de l'Île d'Orléans pour les sports organisés hors de l'Île*. Le point 16. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

6• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017

Résolution 2017-11-118

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017.

7• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017

6. Intervention concernant des nuisances et une contravention au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées – Immeuble situé au 2824, chemin Royal à Sainte-Famille (p. 2)

La semaine dernière, l'inspecteur en bâtiment de la MRC et l'entrepreneur sont allés faire du repérage sur les lieux, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Les travaux débiteront le 23 novembre et le tout devrait être finalisé le 27 novembre.

7. Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (p. 3)

La demande de financement a été déposée. Des documents supplémentaires ont été demandés par le ministère de la Sécurité publique. Nous attendons leur réponse.

8• Nominations sur les différents comités

8.1 Comité de Sécurité publique (4 sièges)

Résolution 2017-11-119

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers ainsi que MM. Sylvain Bergeron et Jean-Pierre Turcotte pour siéger sur le Comité de Sécurité publique de la MRC.

8.2 Comité d'experts en développement économique (2 sièges)

Résolution 2017-11-120

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer MM. Jean-Claude Pouliot et Harold Noël pour siéger sur le Comité d'experts en développement économique de la MRC.

8.3 Comité d'investissement commun (2 sièges)

Résolution 2017-11-121

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de nommer MM. Jean-Claude Pouliot et Harold Noël pour siéger sur le Comité d'investissement commun de la MRC.

8.4 Comité consultatif agricole (2 sièges)

Résolution 2017-11-122

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de nommer MM. Jean-Pierre Turcotte et Harold Noël pour siéger sur le Comité consultatif agricole de la MRC.

8.5 Comité de suivi du Plan de marketing territorial (1 siège)

Résolution 2017-11-123

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Harold Noël pour siéger sur le Comité de suivi du Plan de marketing territorial de la MRC.

8.6 Comité de Sécurité civile (2 sièges)

Résolution 2017-11-124

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Sylvain Bergeron et Mme Lina Labbé pour siéger sur le Comité de sécurité civile de la MRC.

8.7 Comité de Sécurité incendie (1 siège)

Résolution 2017-11-125

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Harold Noël pour siéger sur le Comité de Sécurité incendie de la MRC.

8.8 Comité de travail du Plan de gestion des matières résiduelles (1 siège)

Résolution 2017-11-126

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Jean-Pierre Turcotte pour siéger sur le Comité de travail du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

8.9 Forum régional des Élus (2 sièges)

Résolution 2017-11-127

Attendu qu'à la suite des élections municipales du 5 novembre dernier, la MRC de l'Île d'Orléans doit renommer deux membres pour siéger au Forum des élus de la Capitale-Nationale ;

Attendu qu'un de ces deux membres doit, en vertu de l'Entente sectorielle sur le développement des activités

agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, être nommé au sein du comité directeur de ladite entente et que l'autre membre doit être nommé comme remplaçant au sein du même comité ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de :

- nommer MM. Harold Noël, préfet, et Jean-Pierre Turcotte pour siéger au Forum des élus de la Capitale-Nationale ;
- nommer M. Harold Noël, préfet, au sein du comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, ainsi que M. Jean-Pierre Turcotte comme remplaçant au sein dudit comité.

8.10 Agence des forêts privées (1 siège)

Résolution 2017-11-128

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Jean-Pierre Turcotte pour siéger sur le Conseil d'administration de l'Agence des Forêts privées.

9• Transport adapté métropolitain

Résolution 2017-11-129

Attendu que le gouvernement du Québec reconnaît la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) comme organisme admissible au Programme de subvention au transport adapté (Aide au transport adapté) ;

Attendu que le conseil de la CMQ a accepté, par sa résolution C-2009-04 du 26 février 2009, de mettre en place un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté (ci-après « le projet ») sur son territoire suivant les principes directeurs recommandés par la commission du Transport métropolitain ;

Attendu que le projet a débuté en 2011 ;

Attendu que ce projet est rendu possible grâce à l'implication des autorités organisatrices de transport (AOT) présentes sur le territoire de la CMQ, en l'occurrence le service de transport adapté de la Capitale (STAC), la société de transport de Lévis (STLévis), le transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC), PLUMobile pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans et enfin la Société des traversiers du Québec (STQ) ;

Attendu que ce projet est soutenu financièrement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la CMQ. Une aide financière forfaitaire de 10 \$ étant versée aux AOT pour chaque déplacement métropolitain réalisé ;

Attendu que de 2011 à 2013, la participation financière du MTMDET couvrait 87,5 % des coûts admissibles jusqu'à

concurrence de 350 000 \$ par année. Le soutien financier de la CMQ était de **12,5 %** jusqu'à un montant annuel de 50 000 \$;

Attendu que pour l'année 2014, le MTMDET a revu sa participation financière à la baisse en couvrant 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année. Le solde a été assumé par la CMQ, soit **25 %** des coûts admissibles jusqu'à un montant annuel de 116 700 \$. Cette participation a été maintenue pour l'année 2015 ;

Attendu que pour l'année 2016 le MTMDET a révisé sa contribution financière pour couvrir 75 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par année. Le solde a été assumé par la CMQ, soit 25 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 83 400 \$;

Attendu que pour l'année 2017 le ministre a confirmé son intention de reconduire la mesure dont bénéficie la CMQ dans le cadre du renouvellement de son Programme de subvention au transport adapté pour assurer la suite des services d'interconnexion de transport adapté sous forme d'un projet pilote. Cette aide est conditionnelle à une reddition de comptes de la part de la CMQ ;

Attendu que la CMQ a répondu à cette attente ;

Attendu que le transport adapté métropolitain est un service essentiel qui permet aux personnes à mobilité réduite de jouir d'une certaine autonomie dans leurs déplacements ;

Attendu que le service de transport adapté métropolitain est essentiel aux personnes à mobilité réduite qui veulent se rendre sur un territoire contigu à celui de leurs lieux de résidence ;

Attendu qu'il y a une demande grandissante en soins de santé notamment spécialisés et que le gouvernement du Québec prône le maintien à domicile des personnes handicapées ou des personnes âgées en perte d'autonomie ;

Attendu que le gouvernement du Québec a choisi de centraliser et de regrouper les services de soin de santé, notamment sur le territoire de la Ville de Québec ;

Attendu que cette mesure fait en sorte que la demande de déplacements en transport adapté inter-territoires ne cesse d'augmenter ;

Attendu la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ;

Attendu qu'en 2016, plus de 75 % des déplacements métropolitains en transport adapté ont un motif autre que celui de soin de santé ;

Attendu qu'il est primordial d'offrir à chaque citoyen la possibilité d'étudier, de travailler et de bénéficier de soins de santé, et ce, peu importe son lieu de résidence ;

Attendu qu'il est important de maintenir le service de transport adapté métropolitain sur le territoire de la CMQ afin de

répondre aux besoins en mobilité de la clientèle visée, et ce, pour les années à venir ;

Attendu que le maintien du transport adapté métropolitain constitue une réponse aux besoins essentiels de la clientèle visée et permet une parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux ;

Attendu que le maintien de ce service passe par la pérennisation de la participation financière du MTMDET ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- De demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le maintien du financement des déplacements métropolitains en transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;
- De demander au MTMDET que ce financement couvre 75 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année, et ce, pour une durée minimale de cinq (5) ans (de 2018 à 2022) ;
- De demander à la CMQ de maintenir sa participation financière à 25 % des coûts admissibles pour les déplacements métropolitains en transport adapté ;
- Qu'à défaut du maintien par le MTMDET de sa participation financière pour la réalisation des déplacements métropolitains en transport adapté sur le territoire de la CMQ, la MRC de l'Île d'Orléans devra reconsidérer le niveau de service offert en transport adapté métropolitain, et ce, dès 2018 ;
- De faire suivre une copie de cette résolution aux organismes du milieu œuvrant auprès des personnes handicapées.

10• Adoption du rapport final 2014-2015 du Pacte rural

Ce point est reporté à une séance ultérieure étant donné que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ne nous a pas fourni les documents à temps.

11• Correction de la résolution 2017-05-73

La directrice mentionne que la MRC avait déjà payé une facture de 13 612,10 \$ pour l'utilisation du centre de tri de la ville de Québec pour la moitié de l'année 2015. Il n'est donc plus requis d'approprier ce montant des surplus affectés du PGMR.

Résolution 2017-11-130

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de corriger la résolution 2017-05-73 afin que le montant approprié des surplus affectés PGMR soit de 25 764 \$, et non de 39 376,58 \$.

12• Certificat de conformité – Règlement 017-147 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13• Résolution d'appui – Plan d'intervention – Stabilisation des berges du côté sud de Saint-François

La ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches, en collaboration avec la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, sollicite un appui pour l'élaboration d'un Plan global d'intervention du secteur sud de la municipalité de Saint-François permettant de proposer les mesures adéquates pour stabiliser les berges.

Résolution 2017-11-131

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'appuyer la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, en collaboration avec la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, dans leurs démarches de recherches de financement afin de leur permettre de réaliser un Plan global d'intervention du secteur sud de la municipalité de Saint-François, y compris des propositions de mesures adéquates pour stabiliser les berges.

14• Adoption des dépenses des mois de septembre et octobre 2017

Résolution 2017-11-132

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de septembre 2017, lesquelles s'élèvent à 178 081,97 \$.

Résolution 2017-11-133

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2017, lesquelles s'élèvent à 323 716,72 \$.

15• Correspondance

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Des travaux de rénovation cadastrale de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et de la paroisse de Sainte-Famille seront réalisés à compter du 13 décembre prochain par Procad Géomatique. Le dépôt cadastral de rénovation au bureau de la publicité des droits est prévu en janvier 2020.

16• Varia

16.1 Nomination d'un représentant de la MRC de l'Île d'Orléans pour les sports organisés hors de l'Île

Résolution 2017-11-134

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Sylvain Bergeron à titre de représentant de la

MRC de l'Île d'Orléans pour les négociations concernant les sports organisés hors de l'Île.

17• Période de questions

Elle débute à 21h10 et se termine à 21h22.

18• Levée de la réunion

Résolution 2017-11-135

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h23.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 6 décembre 2017 à la salle du Conseil à Sainte-Famille.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet